



COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue lundi le sixième (6^e) jour du mois de décembre deux mille vingt-et-un à 19h30, au Centre communautaire *Albert-Santerre*, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Sont présents

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1
M. André Choinière, conseiller # 2
Mme Annie Préfontaine, conseillère # 3
Mme Myriam Falcon, conseillère # 4
M. Ghislain Quintal, conseiller # 5
M. Éric Rioux, conseiller #6

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Secrétaire d'assemblée : Madame Sophie Bélair Hamel

1. OUVERTURE

2. ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021

4. CORRESPONDANCE

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

6. DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2022

7. FORMATION DES COMITÉS 2022 ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL DES MAIRES

8. URBANISME

8.1 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS

9. TRÉSORERIE

9.1 COMPTES À PAYER

9.2 VIREMENTS BUDGÉTAIRES

9.3 DÉPENSE À APPROUVER

9.4 AFFECTATION DU SURPLUS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

9.5 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

10. ADMINISTRATION

10.1 RENOUVELLEMENT RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR 2022

10.2 DÉPÔT DE LA VERSION DÉFINITIVE DES DEUX RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ PORTANT RESPECTIVEMENT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET SUR L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

11. VOIRIE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

11.1 DÉNEIGEMENT DU POINT D'EAU SUR LE 2IEM RANG

11.2 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE CONCERNANT LES PLANS ET DEVIS ET DOCUMENTS POUR L'APPEL D'OFFRE – RÉFECTION DU RANG DE L'ÉGLISE ET CHEMIN SULLY – VOLET REDRESSEMENT PAVL- PLANS ET DEVIS

11.3 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE 2022

12. SERVICES PUBLICS

12.1 COLLECTE DE COMPOSTAGE SUPPLÉMENTAIRE LE 26 NOVEMBRE

13. LOISIRS

13.1 FÊTE DE NOEL DU COMITÉ LOISIR

14. RÈGLEMENT ET POLITIQUE

14.1 ADOPTION : DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021.09307

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

16. AFFAIRES DIVERSES

16.1 COLLECTE DE SAPINS NATURELS APRÈS LES FÊTES

16.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA COOPÉRATIVE DE SOUTIEN À DOMICILE DU PAYS DES VERGERS

17. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

2. ORDRE DU JOUR

2021.12223

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 6 décembre 2021 soit approuvé en laissant le point *Affaires* diverses ouvert jusqu'à la fin de la présente séance.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021

2021.12224

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de ladite séance soit modifié au points 12.1 et 16.2 et signé tel que modifié.

ADOPTÉE

4. CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance du conseil. Elle fait la lecture des documents ayant un intérêt public.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

Madame Monica Soule écrit une lettre au conseil.

Bonjour le Conseil,

Je suis résident du village de Mystic depuis 1984. Je marche quotidiennement dans le village, à la fois sur le Chemin Mystic et sur le Chemin Walbridge. Depuis qu'il a été décidé de transformer notre village en zone blanche, il est extrêmement dangereux à chaque fois qu'il y a de la pluie verglaçante ou de la neige.

Je ne pense pas qu'il y ait eu de consultation avec les gens qui vivent ici au sujet de ce changement. J'ai demandé à de nombreux résidents et personne n'était au courant de ces changements à l'avance.

Je vous invite à revoir cela avant que quelqu'un ne tombe et se casse une hanche. Cela n'a pas de sens de devoir conduire 400m sur la route pour rendre visite à un voisin parce que c'est trop dangereux de marcher.

Nous voulons tous aider l'environnement, mais pas si c'est dangereux pour les résidents. J'espère que vous considérerez cette demande et qu'un peu de sel et de sable peuvent être appliqués sur nos routes.

Cordialement,

Monica Soule.

Madame Sylvie Bouchard :

Par la présente en prévision de l'assemblée municipale du 6 décembre. J'aurais une question en ce qui regarde l'entretien routier de St-Ignace de Stanbridge et plus particulièrement du hameau de Mystic.

Ledit "Chemin blanc" ne s'avère pas une formule salubre pour les résidents du village et particulièrement pour les têtes blanches!

Aussi:

Serait-ce possible de rétablir l'épandage d'abrasif sur les chemins Walbridge et Mystic afin d'éviter fractures et chutes périlleuses sur une chaussée qui se transforme en patinoire durant toute l'hiver?

Plusieurs pratiquent l'exercice de la marche dans le village et désirent continuer en toute saison et avec un minimum de sécurité l'hiver

Merci de porter attention à cette question qui reçoit l'appui de la plupart des résidents. Je vais essayer d'être présente à l'assemblée pour la poser de vive voix.

Sylvie Bouchard
140 chemin Walbridge,
St-Ignace de Stanbridge
450-248-2780
Envoyé de mon iPad

Réponse :

Après de nombreux commentaires des résidents, une attention particulière sera accordée à l'état des chemins dans le hameau de Mystic. Les intersections sont toujours bien dégagées. Le sel et/ou un abrasif seront épandus, mais seulement si la chaussée et les conditions météorologiques constituent un risque pour la sécurité des résidents.

Cependant, les routes vont demeurer des 'chemins blancs' comme ils le sont depuis maintenant un an. Ceci veut dire que le sel et/ou les abrasifs ne sont pas épandus de façon routine. Le hameau est un espace tranquille, avec peu de trafic, ce qui en fait l'endroit idéal pour réduire l'épandage du sel, un contaminant important pour l'environnement.

Monsieur Thomkinson, mentionne qu'il est dangereux de marcher à Mystic. Qu'initialement la municipalité épandait du sel et du sable au milieu de la chaussée et qu'il était possible de marcher au milieu de la rue sur une chaussée complètement déneigée et sécuritaire.

Monsieur Rioux, explique qu'on portera une attention particulière sur les chemins de Mystic. C'est un quartier tranquille, avec peu de circulation routière et qu'il est parfaitement

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

adapté pour réduire les amendements d'abrasif et de sel pour préserver l'environnement.

Monsieur Lemay, ne comprend pas bien le but de l'exercice et le trouve exagéré, Monsieur Rioux réitère le fait que le sel peut agir en tant que contaminant pour le sol et pour les puits des résidents. Madame Martel reprend en mentionnant que la municipalité a choisi Mystic puisque la circulation est peu passante et lente. Les intersections sont bien dégagées, mais la municipalité tient à ce que la sécurité des citoyens soit assurée, une attention particulière sera exercée.

Les citoyens mentionnent que pour la conduite l'état de la chaussée est bon, le problème est plutôt pour la marche.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

6. DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2022

2021.12225

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de Saint-Ignace-de-Stanbridge pour 2022, qui se tiendront au Centre Communautaire Albert-Santerre ou en visioconférence si les règles sanitaires de la Santé publique l'exigent et qui débiteront à 19h30, à savoir :

Lundi 10 janvier 2022	Lundi 7 février 2022	Lundi 7 mars 2022
Lundi 4 avril 2022	Lundi 2 mai 2022	Lundi 6 juin 2022
Lundi 4 juillet 2022	Lundi 1 août 2022	Lundi 12 septembre 2022
Lundi 3 octobre 2022	Lundi 7 novembre 2022	Lundi 5 décembre 2022

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

7. FORMATION DES COMITÉS 2022 ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL DES MAIRES

2021.12226

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Ignace-de-Stanbridge est représentée par Mme Dominique Martel, mairesse, au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, il est important de nommer un représentant du conseil en l'absence de Mme Martel;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la mairesse Dominique Martel procède à la nomination des représentants de la Municipalité St-Ignace-de-Stanbridge pour la remplacer au conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi lorsque nécessaire ainsi que dans les comités pour l'année 2022.

	COMITÉS 2022		
	Siège	Conseillers	Mois

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

Maire suppléant	1	Sonya Lapointe	Janvier
	2	André Choinière	Février
	3	Annie Préfontaine	Mars
	4	Myriam Falcon	Avril
	5	Ghislain Quintal	Mai
	6	Éric Rioux	Juin
	1	Sonya Lapointe	Juillet
	2	André Choinière	Août
	3	Annie Préfontaine	Septembre
	4	Myriam Falcon	Octobre
	5	Ghislain Quintal	Novembre
	6	Éric Rioux	Décembre
Représentant MRC	IDEM		
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME	André Choinière (suppléant Éric Rioux)		
	Ghislain Quintal		
LOISIRS ET CULTURE	Sonya Lapointe (suppléante Annie Préfontaine)		
COMMUNICATION	Annie Préfontaine		
PACTE-RURAL	Sonya Lapointe		
SERVICE DE SANTÉ ET PROTECTION CIVILE	Myriam Falcon		
ARÉNA DE BEDFORD	Éric Rioux		
MADA	Sonya Lapointe		
VOIRIE MUNICIPALE	André Choinière		
	Ghislain Quintal		
INCENDIE	Éric Rioux		
	André Choinière		
CASERNE	Éric Rioux		
FÊTE NATIONALE RASSEMBLÉE	André Choinière		
	Annie Préfontaine		
ENVIRONNEMENT	Myriam Falcon		
	Annie Préfontaine		

ADOPTÉE.

8. URBANISME

8.1 Rapport des permis émis

Les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de la liste des permis émis en novembre 2021.

9. TRÉSORERIE

9.1 Comptes à payer

2021.12227

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation de compétence dévolue à la direction générale, ainsi que les autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises par le conseil municipal lors des séances précédentes;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et dépenses autorisées, ainsi qu'en vertu de la délégation de compétence de la direction générale;

QUE le conseil approuve les dépenses présentées sur la liste des comptes payés ainsi

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

que les comptes à payer et autorise leurs paiements.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

9.2 Virements budgétaires

2021.12228

ATTENDU QUE le conseil a pris acte de la liste des virements nécessaires aux fins de saine gestion financière ;

Catégorie de dépenses	Numéro de G/L	Description	Débit	Crédit
Comptes en déficit				
Administration	211000310	Frais de déplacement des membres du conseil	2 004,27 \$	
Administration	213000140	Rémunération secrétaire-trésorière	4 111,11 \$	
Administration	213000341	Dépenses de publicité et d'information	26,23 \$	
Administration	213000670	Fourniture de bureau	411,55 \$	
Administration - Greffe	214000670	Fourniture de bureau	792,22 \$	
Comptes en surplus				
Promotion et dév. Économique	262000495	Développement économique Pôle de Bedford		7 345,38 \$
Administration TOTAL			7 345,38 \$	7 345,38 \$

Comptes en déficit				
Voirie municipale	232000140	Rémunération - voirie municipale	1 772,44 \$	
Voirie municipale	232000525	Voirie entretien et réparation - Véhicules	15,99 \$	
Voirie municipale	235500459	Entretien et réparation - Lignage des routes	1 970,57 \$	
Voirie municipale	232006521	Entretien et réparation - arbres	5 649,37 \$	
Comptes en surplus				
Enlèvement de neige	233000635	Pierre, sel et sable - enlèvement de neige		9 408,37 \$
Voirie municipale TOTAL			9 408,37 \$	9 408,37 \$

Comptes en déficit				
Matières résiduelles	245110446	Collecte & transport mat. Résiduelles	236,56 \$	
Collecte sélective	245220446	Vidange des fosses septiques	1 141,01 \$	
Aménagement et urbanisme	261000419	Services professionnels	539,74 \$	
Comptes en surplus				
Promotion et dév. Économique	262000495	Développement économique Pôle de Bedford		1 917,31 \$
Hygiène du milieu TOTAL			1 917,31 \$	1 917,31 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR Éric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste des virements budgétaires.

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

9.3 Dépense à approuver

2021.12229

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la dépense et le paiement de 374 580.97 \$ à l'entreprise MSA Infrastructures inc, pour les travaux de resurfaçage effectués sur le Chemin Saint-Ignace.

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

9.4 Affectation du surplus de fonctionnement pour l'entretien des cours d'eau

2021.12230

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'affectation de quarante-cinq mille six cent soixante-trois dollars et soixante-six cents (45 663.66 \$) soit l'équivalent du revenu de taxation pour l'entretien des cours d'eau 2021, non dépensé durant l'année 2021. Le montant sera affecté au fond pour l'entretien des cours d'eau.

QUE cette somme devra être exclusivement utilisée à cette fin.

ADOPTÉE

9.5 Autorisation de paiement de la rémunération des élus

2021.12231

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Éric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement du deuxième versement annuel des salaires des élus municipaux.

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses

10. ADMINISTRATION

10.1 Renouvellement régime d'assurance collective pour 2022

10.2 Dépôt de la version définitive des deux rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisation

2021.12232

ATTENDU QU'en vertu de l'article 86.7 de la Loi sur la Commission municipale, celle-ci doit transmettre au conseil municipal la version définitive des deux rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisation;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale, ils doivent être déposés à la première séance du conseil de la municipalité qui suit leur réception;

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR Éric Rioux

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil atteste la réception et le dépôt des deux rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisation

ADOPTÉE

11. VOIRIE

11.1 Dénéigement du point d'eau sur le 2^{iem} rang

2021.12233

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR Myriam Falcon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte l'offre de Pierre-Luc Coupal pour le déneigement du point d'eau sur le 2^{er} rang pour une somme de 150 \$ pour l'hiver 2021-2022.

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses

11.2 Acceptation de l'offre de service concernant les plans et devis et documents pour l'appel d'offre – Réfection du rang de l'Église et chemin Sully – Volet redressement PAVL- Plans et devis

2021.12234

CONSIDÉRANT l'offre en date du 3 décembre 2021 de la compagnie Tetra Tech les plans et devis et documents pour l'appel d'offre – Réfection du rang de l'Église et chemin Sully – Volet redressement PAVL- Plans et devis ;

CONSIDÉRANT le besoin de plans et devis et de documents pour l'appel d'offres pour les travaux à réaliser sur rang de l'Élise sud, le Chemin Sully, ainsi que remplacement du ponceau 80-rgEGLN-095-10 sur une longueur d'environ 2260 m.lin;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe budgétaire pour les travaux d'infrastructure sera suffisante pour couvrir cette dépense en 2022 ;

IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte l'offre de Tetra Tech route au montant de 19 750 \$;

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

11.3 Offre de services professionnels pour assistance technique et administrative 2022

2021.12235

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'avoir de services d'accompagnement professionnel pour des expertises techniques et administratives concernant divers dossiers présent au PTI (Plan triennal d'infrastructure) ;

CONSIDÉRANT l'offre datée du 2 décembre 2021 par Tetra Tech QI;

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR Éric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil accepte l'offre de Tetra Tech QI pour l'offre de services professionnels pour assistance techniques et administrative, au montant de 10 000\$.

QUE l'offre datée du 2 décembre 2021, soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduit ;

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

12. SERVICES PUBLICS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

12.1 Collecte de compostage supplémentaire le 26 novembre

2021.12236

ATTENDU QU'une coquille s'est glissées dans le calendrier de collectes 2021;

ATTENDU QU'il est convenu avec le fournisseur qu'à partir du 15 novembre, les collectes de compostage s'effectuent 1 fois par mois et ce pour toute la période de gel;

ATTENDU QUE le fournisseur a tout de même collecté les bacs de matières comptables le 26 novembre 2021, pour un montant additionnel de 632 \$ plus taxes applicables, selon les termes de notre entente ;

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice générale à accepter la collecte additionnelle de la Ville de Bedford et autorise la dépense supplémentaire de 632 \$, plus taxes applicables.

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses

13. LOISIRS

13.1 Fête de Noël du comité loisir

Nous avons été témoins d'une magnifique fête de Noël, les bénévoles et les loisirs de St-Ignace-de-Stanbridge, ont su organiser un événement très apprécié et dont les citoyens se rappelleront longtemps. Les enfants ont eu droit à des cadeaux personnalisés et pour les adultes de merveilleux prix de présence. On peut être fiers de nos bénévoles et du succès de l'événement, une fête réussie.

14. RÈGLEMENT ET POLITIQUE

14.1 ADOPTION : du règlement numéro 2021.09307

2021.12237

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné le 15 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, le 6 décembre 2021 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'applique à l'ensemble du territoire soumis à la juridiction de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge à l'exception de toute partie du territoire située dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE L'objet du présent règlement est d'habiliter le conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge à autoriser, sur demande et à certaines conditions, sur un emplacement déterminé situé à l'intérieur d'une zone, sans toutefois viser l'ensemble de la zone, un projet particulier de construction d'un nouveau bâtiment, de modification d'un immeuble ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre des règlements ou des dispositions qui suivent :

- 1) Le règlement de zonage en vigueur;
- 2) Le règlement de lotissement en vigueur;
- 3) Le règlement de construction en vigueur.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète ce qui suit :

IL EST PROPOSÉ PAR Éric Rioux
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le règlement 2021.09307 concernant la réglementation sur les projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récépissé ;

ADOPTÉE

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

16. AFFAIRES DIVERSES

16.1 Collecte de sapins naturels après les Fêtes

2021.12238

ATTENDU QUE ce conseil veut offrir un nouveau service de collecte de sapins naturels aux citoyens afin d'en disposer facilement et écologiquement;

ATTENDU QU'il y a de l'espace suffisant au garage municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise les citoyens à venir porter leurs sapins naturels dépouillés de toutes décoration au garage municipal avant le 15 janvier;

QUE le conseil autorise la directrice générale et l'inspecteur municipal à prendre les dispositions nécessaires pour annoncer ce service aux citoyens et disposer des sapins correctement soit par déchiquetage ou en les apportant à la R.I.G.M.R.B.M. et d'assumer les dépenses reliées à ce service.

16.2 Demande d'aide financière de la Coopérative de soutien à domicile du Pays des vergers

2021.12239

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Éric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 150 \$ à titre de don pour la Coopérative de soutien à domicile du Pays des vergers;

ADOPTÉE

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses

17. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

2021.12240

ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Myriam Falcon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare la clôture de l'assemblée ;

Il est 20h10.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

Dominique Martel
Mairesse

Sophie Bélair Hamel
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Dominique Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Dominique Martel, mairesse